UNHCR
L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

FLASH INFO

PROTECTION INTERNATIONALE

RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

Lagon Club

Yaounde, du 25 au 27 février 2026

Cameroun

SOUVERAINETÉ ET PROTECTION : LE CAMEROUN SCELLE L'AUTONOMIE DE SON SYSTÈME D'ASILE

Dans une étape décisive pour l'opérationnalisation des organes nationaux, le Ministère des Relations Extérieures (MINREX), avec l'appui du HCR, a clôturé ce 27 février à Yaoundé un atelier de haut niveau destiné aux membres des Commissions d'Éligibilité et de Recours. L'objectif : asseoir une expertise nationale autonome pour la Détermination du Statut de Réfugié (DSR).

LE CONTEXTE STRATÉGIQUE :

Conformément à la **Loi N°2005/006** et au **Décret de 2011**, le Cameroun s'est engagé dans un processus de reprise en main de l'examen des demandes d'asile, compétence jusqu'alors partagée avec le HCR.
L'ateli er organisé au *Lagon Club* (25-27 février) ne fut pas une simple formation, mais le **jalon opérationnel** actant le transfert effectif de compétences. Il s'agissait d'harmoniser la compréhension des textes entre magistrats, diplomates, officiers de sécurité et représentants des administrations territoriales qui composent ces instances juridictionnelles.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

Souveraineté affirmée : L'atelier marque le passage d'une gestion *ad hoc* à un système d'asile national durable, concrétisant le transfert de compétences initié par le Protocole de 2016.

- ✓ **Organes activés :** Les membres de la **Commission d'Éligibilité** et de la **Commission des Recours** sont désormais outillés pour traiter les demandes d'asile en toute autonomie.
- ✓ **Défis majeurs :** L'objectif immédiat est le traitement d'un backlog de près de **19 082 dossiers** de demandeurs d'asile en attente à Yaoundé.

CONTENU TECHNIQUE : AU CŒUR DE LA PROCÉDURE

Durant trois jours d'immersion technique, les experts du HCR et du Secrétariat Technique des Organes de Gestion du Statut de réfugiés ont formé les commissaires sur des modules cruciaux pour garantir des décisions justes et équitables :

- **Le cadre légal international et national :** Articulation entre la Convention de l'OUA de 1969 et la législation camerounaise.
- **L'administration de la preuve :** Maîtrise des concepts d'inclusion, d'exclusion (pour les auteurs de crimes graves) et l'utilisation des *Informations sur les Pays d'Origine* (COI) pour évaluer la crédibilité des récits.
- **Les profils complexes :** Analyse approfondie des flux mixtes et des défis sécuritaires régionaux, tout en garantissant la protection des personnes vulnérables (femmes, enfants, survivants de tortures).
- **La rédaction décisionnelle :** Standardisation des notifications d'octroi ou de rejet du statut pour assurer la transparence administrative.

VERBATIMS ET MESSAGES CLÉS :

➲ *Pour le Gouvernement :*

"La mise en place de ces commissions n'est pas une formalité administrative, c'est l'expression de notre souveraineté et de notre tradition d'hospitalité. Vous avez la lourde tâche de construire la jurisprudence de l'asile au Cameroun, en conciliant impératifs de sécurité nationale et devoir humanitaire."

M. CHINMOUN OUMAROU, *Secrétaire Général du MINREX (Représentant le Ministre).*

➲ *Pour le HCR :*

"Derrière chaque dossier, il y a une vie humaine. L'évaluation de la crédibilité ne s'improvise pas ; elle requiert rigueur, impartialité et empathie. Le HCR reste aux côtés du Cameroun pour accompagner cette transition historique vers un système national robuste."

M. George MENZE*, Représentant Adjoint du HCR.*

RÉSULTATS ET FEUILLE DE ROUTE : PROCHAINES ETAPES

À l'issue des travaux, les participants ont validé les Règlements Intérieurs (ROI) des deux commissions et formulé des recommandations pour l'action immédiate :

1. **Apurement du passif :** Organisation urgente de sessions en mode "retraite" pour traiter le stock de 19 082 demandes d'asile en attente à Yaoundé.
2. **Solennité de la charge :** Organisation imminente de la prestation de serment des membres au Tribunal de Grande Instance du Mfoundi.
3. **Outils de travail :** Finalisation d'un *Manuel de Procédures Standard* et sécurisation d'une base de données biométrique partagée.
4. **Autonomie financière :** Plaidoyer pour l'inscription d'une ligne budgétaire autonome dédiée au fonctionnement des organes dans la Loi de Finances.
5. **Reconnaissance administrative :** Production et transmission systématique des spécimens de documents de protection aux administrations publiques pour garantir l'opposabilité et l'authenticité des titres délivrés.
6. **Cadre partenarial :** Accélération de la révision du Protocole de transfert de compétences et de données pour sécuriser la transition opérationnelle entre le HCR et l'État.
7. **Maillage territorial :** Création stratégique de démembrements du Secrétariat Technique (ST) dans les zones frontalières pour rapprocher l'administration de l'asile des points d'entrée.
8. **Gestion des crises :** Adoption du mécanisme de reconnaissance collective (Prima Facie) par les Commissions pour traiter avec célérité les situations d'afflux massifs de réfugiés.

CHIFFRES CLÉS (Contexte Cameroun 2026)

- **420 000+** Réfugiés actuellement accueillis sur le sol camerounais.
- **19 082** Demandeurs d'asile en attente de décision (Backlog) à Yaoundé.
- **2 Instances** activées : La *Commission d'Éligibilité* (1ère instance) et la *Commission de Recours* (Appel).

Yaoundé le 28 février 2026
Protection
UNHCR-CAMEROUN